



Barème d'honoraires de l'agence

Transactions viagères

Valeur Libre du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 300 000 €	Forfait 15 000 €
300 001 € et au-delà	<i>Au plus avantageux pour le vendeur</i> 5% de la valeur libre ou 10% de la valeur occupée
Rédactions d'acte, expertises, médiations, indexations et majorations des rentes viagères, service après-vente	Sur devis, base 100 € TTC / heure travaillée

***Honoraires à la charge du mandant
et inclus dans le prix affiché du paiement comptant.***

Barème en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

AQUITAINE VIAGER – 9, rue de Condé 33064 BORDEAUX Cedex

RCS BORDEAUX 445 399 108

Carte professionnelle n° 6401 2016 000 004 484 CCI BORDEAUX

Garantie financière 120 000 € avec réception de fonds GALIAN 89 rue LA BOÉTIE 75008 PARIS

François LE GALL : 06 81 88 85 84 ou aquitaineviager@gmail.com